



## Éditorial

### Partage



M. Émile Pérez

Après une année d'existence, FRANCOPOL peut être fier du bilan de son activité.

Dans les différents pays des organisations fondatrices, des rencontres et des actions ont été développées pour le plus

grand bénéfice des policiers et de leur formation.

De leur côté, avec le soutien des membres du Conseil des Sages, les représentants du Bureau international se sont attachés à renforcer les fondations du réseau francophone tant sur le plan statutaire que sur celui des activités.

La rentrée 2009-2010 sera l'occasion de partager les objectifs de FRANCOPOL avec d'autres polices dans d'autres pays francophones. Je pense notamment à nos collègues des pays d'Afrique qui pourront dès le mois de novembre se retrouver à Ouagadougou (Burkina Faso) autour de la thématique du droit des enfants.

Pour combler les distances qui nous séparent, un effort sans précédent est réalisé dans l'utilisation des technologies modernes au service de la formation: le Carrefour FRANCOPOL de l'information et du savoir (CFIS) permet sur Internet de diffuser et de partager nos meilleures pratiques.

Grâce aujourd'hui aux apports de l'organisation internationale de la francophonie (OIF), et demain de nouveaux partenaires désireux de favoriser le partage des savoirs, FRANCOPOL peut ainsi proposer aux polices des pays francophones, de nouveaux regards sur l'action de police, sur le service qu'elles doivent aux citoyens.

Un service d'une meilleure qualité grâce à une formation d'une qualité partagée.

## Réunion sur le déploiement du CFIS

Les responsables des centres de documentation des organisations membres de FRANCOPOL se sont réunis les 16 et 17 juin 2009 à la Délégation générale du Québec à Paris, pour discuter des systèmes de partage documentaire en milieu policier. Cette réunion organisée conjointement par la Sûreté du Québec et l'École nationale de police du Québec a permis de faire connaître les principes d'utilisation de la plate-forme en ligne. Au total, une dizaine de documentalistes, responsables de centres de documentation, chefs de projets techniques ou de conception de l'apprentissage étaient présents (p.3).



Séance de travail portant sur le déploiement du Carrefour FRANCOPOL de l'information et du savoir (CFIS)

## « Regards croisés » sur la déontologie policière

FRANCOPOL et la Délégation générale du Québec à Paris ont présenté, le 17 juin dernier, une activité « Regards croisés » intitulée « La collectivité a-t-elle un droit de regard sur l'action policière? ».



M. Émile Pérez, Me Claude Simard, M. Wilfrid-Guy Licari et M. Bertrand Michelin

Me Claude Simard, Commissaire à la déontologie policière au Québec et M. Bertrand Michelin, Contrôleur général et Directeur adjoint à la formation de la police nationale française ont discuté des recours des citoyens face aux comportements policiers et du système déontologique qui régit la conduite policière. (p.4)

## La collaboration, un pas vers l'innovation

Contrairement à d'autres regroupements internationaux comme Interpol, l'objectif premier de FRANCOPOL n'est pas de faciliter l'entraide judiciaire internationale, mais plutôt de favoriser les échanges entre membres afin d'améliorer les pratiques policières. Le réseau permet à la fois les échanges et la collaboration entre ses membres, la diffusion de l'information et du savoir auprès de ses partenaires, ainsi que le renforcement des capacités policières dans la Francophonie, afin d'offrir les meilleurs services aux citoyens.

## Sommaire

### Le dossier de FRANCOPOL

La création de comités nationaux  
Portrait du développement technologique

### L'événementiel

Activités européennes  
Les opérations de paix et les réformes de sécurité

### Police du Monde

La direction de la formation de la police nationale française

### Focus du mois

Un outil pédagogique pour les dilemmes éthiques vu par la Suisse

### Et aussi

Calendrier des activités  
Prochain colloque FRANCOPOL Canada: un aperçu

## La formation de comités consultatifs nationaux

Le comité consultatif national est une instance apolitique dont le rôle principal est de contribuer à l'émergence d'initiatives régionales et locales favorisant la participation au réseau FRANCOPOL. Les activités élaborées dans ce cadre sont organisées par les membres nationaux et visent spécifiquement leurs intérêts. Les résultats des activités organisées, tels que les vidéos et la documentation, sont ensuite accessibles sur la plate-forme en ligne du CFIS au bénéfice de l'ensemble des membres. Les organisateurs peuvent ainsi bénéficier de l'apport d'une expertise internationale : c'est l'avantage d'appartenir à FRANCOPOL. Le réseau dispose donc d'une base solide et dynamique, composée d'organisations diversifiées, riches en expériences et en savoir-faire.

### FRANCOPOL Canada...

L'administrateur de FRANCOPOL Canada, M. Raymond Duquette (Collège canadien de police), a constitué un comité consultatif national. FRANCOPOL Canada vise à accroître le partage des connaissances et du savoir au sein de la communauté policière francophone et francophile du Canada. C'est dans cet esprit que le comité consultatif de FRANCOPOL Canada a été officiellement mis sur pied à Ottawa le 11 février 2009.

Lors de la dernière réunion tenue le 20 mai à Fredericton au Nouveau-Brunswick, les membres du comité ont discuté des mécanismes de fonctionnement et ont déterminé une série de mesures concrètes pour faire avancer le plan d'action de FRANCOPOL Canada.

Une première activité réunissant les membres canadiens de FRANCOPOL s'est déroulée en avril avec les responsables de centres de documentation, à Nicolet. Les représentants du Service de police de la ville de Montréal, de la Sûreté du Québec, du Collège canadien de police, de la Gendarmerie royale du Canada et de l'École nationale de police du Québec étaient présents. Cette initiative a permis d'ouvrir le débat sur les besoins en matière de partage documentaire entre les organisations membres du réseau.

**Le comité consultatif canadien** est composé de représentants du Collège canadien de police, de la Police provinciale de l'Ontario, de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick, de l'École nationale de police du Québec, de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada.



M. Raymond Duquette, M. Don Dupasquier, Mme Annick Cormier, M. Francis Pelletier et M. Paulin. Bureau réunis à Fredericton (Canada)

### et FRANCOPOL Suisse

Sous la direction de M. Peter-Martin Meier (Institut Suisse de Police), un comité consultatif a été créé le 19 mai 2009 à Neuchâtel. Une seconde réunion s'est tenue le 29 juin afin de discuter des prochaines activités, de l'élargissement du réseau en Suisse et de l'accès à la plate-forme technologique.

Suisse:  
journées destinées  
aux formateurs sur les  
«Droits de l'Homme et  
l'éthique professionnelle»  
suite à l'apparition d'un  
nouveau manuel  
didactique

**Le comité consultatif suisse** est composé de membres de l'Institut Suisse de Police, de la Police cantonale de Genève, de l'Académie de police du Chablais et du Coordinateur des écoles romandes de police.



M. Peter-Martin Meier, Mme Monique Hähni, M. Thierry Dierick, M. Claude Levac, M. Laurent Krügel et M. Jean-Pierre Boesch réunis à Neuchâtel (Suisse)

Canada:  
conférence sous le  
thème: «La prestation  
de services policiers dans  
une société multiculturelle:  
réflexion et échanges».  
Informations disponibles  
sur le site Internet  
[www.franccopol.org](http://www.franccopol.org)



## Le Carrefour FRANCOPOPOL de l'information et du savoir (CFIS)

Le portail de FRANCOPOPOL est un lieu virtuel de partage et d'échange de connaissances. Sur cette plate-forme accessible en ligne, les membres du réseau retrouveront un ensemble de documents de tout format portant sur les enjeux qui préoccupent le milieu policier francophone, ainsi qu'un nombre grandissant de bases de données. Constamment alimentée par les membres, la collection se veut aussi un moyen pour les experts et chercheurs du réseau de promouvoir leurs travaux et de les enrichir grâce à la collaboration des autres participants. Par ses nombreuses fonctionnalités, le portail permet aux membres de se tenir au fait des derniers développements dans leur champ d'expertise.

### Vers un plan de développement technologique

Présentement, l'accès au site du CFIS demeure prioritaire en termes de développement technologique. Voici un résumé des démarches à effectuer avec le personnel dédié au CFIS et l'équipe de pilotage formée des responsables de centres de documentation.

- Développer un thésaurus de termes professionnels et techniques utilisés dans le milieu policier francophone afin d'augmenter l'efficacité de la recherche par mots clefs;
- Adopter une politique de respect des droits d'auteur et concevoir une fenêtre d'information des limites d'utilisation d'un document téléchargé;
- Désigner et former un responsable de l'indexation dans les organisations membres du réseau;
- Désigner un responsable de la vigie et de l'autorisation des dépôts de documents;
- Offrir un accès sécurisé par mot de passe au personnel désigné par chaque organisation (concepteurs de formation, gestionnaires, développeurs stratégiques, veilleurs, chercheurs, instructeurs, conseillers pédagogiques, etc.);
- Actualiser régulièrement la liste du personnel possédant un accès à la plateforme.

L'état des lieux des systèmes de documentation est disponible sur le CFIS accessible sur [www.franccopol.org](http://www.franccopol.org)

« L'accès à cette plate-forme permettra le partage des meilleures pratiques en matière de formation policière. Cela éviterait aussi de réinventer ce qui aurait déjà été élaboré par une autre force de sécurité adhérente au réseau FRANCOPOPOL. »

**Christian Kuntz • Gendarmerie nationale française**

« Cela permettra d'avoir accès à des échanges enrichissants dans le cadre de nos activités. »

**Philippe Liautard • Sûreté publique de Monaco**

« Une telle plate-forme permet le développement et le partage de connaissances. »

**Nicolas Syenave • Police fédérale belge**

« La plate-forme permettra une mutualisation en matière documentaire. »

**Anissa Belgacem • Institut national de la formation de la police nationale**

« Les formateurs pourront ainsi accéder aux bases de données pour s'inspirer des expériences des autres et pour enrichir leurs fiches pédagogiques, étant entendu que le volet formation occupe une place de choix dans la réforme actuelle du secteur de la sécurité dans notre pays. »

**Pascal Ngoko Boubala • École nationale de police de Bangui (République centrafricaine)**

### Réunion des responsables de centres de documentation en milieu policier

FRANCOPOPOL a accueilli une dizaine de participants à la réunion portant sur le partage documentaire entre les organisations membres du réseau. Renée-Maude Lebrun (Sûreté du Québec), Pierre St-Antoine et Luc Pellerin (École nationale de police du Québec) ont animé la rencontre qui a permis aux responsables de centres de documentation de :

- Connaître FRANCOPOPOL et le fonctionnement du CFIS grâce à une démonstration en direct;
- Discuter du respect des droits d'auteur, une valeur primordiale dans une politique de partage documentaire;
- Élaborer un état des lieux détaillé des divers systèmes de documentation;
- Mettre en relief les contraintes technologiques et échanger sur les solutions envisagées;
- Lancer un projet pilote d'échange documentaire autour d'une thématique spécifique.



Participants à la réunion sur le CFIS à Paris les 16 et 17 juin 2009

### Élargissement du CFIS aux pays du Sud

FRANCOPOPOL se prépare à offrir une séance d'information à l'utilisation du CFIS à divers écoles et services de police des pays du Sud en collaboration avec l'Institut numérique de la Francophonie. L'activité est prévue les 12 et 13 novembre 2009 à la Maison des Savoirs de Ouagadougou. Cette réunion a pour but de vérifier l'intérêt des participants pour le projet et évaluer leurs besoins et attentes. De plus, l'activité permettra de faire l'état de la situation au niveau des systèmes documentaires et évaluer les étapes de développement à effectuer pour l'implantation du projet pilote.

Les représentants des organisations suivantes étaient réunis :

L'Institut national des hautes études de sécurité, l'Institut national de la formation de la police nationale française, la Gendarmerie nationale française, la Sûreté publique de Monaco, la Police fédérale belge, la Gendarmerie royale du Canada, l'École de police de Bangui (République centrafricaine), l'Institut suisse de police, l'École nationale de police du Québec et la Sûreté du Québec.

## Regards croisés France-Québec sur la déontologie policière

« La collectivité a-t-elle un droit de regard sur l'action policière? », tel était le sujet de

la soirée « Regards croisés » organisée par FRANCOPOPOL et la Délégation générale du Québec à Paris. L'activité s'est tenue le 17 juin dernier à la résidence du Délégué général, M. Wilfrid-Guy Licari.

Les conférenciers, Me Claude Simard, Commissaire à la déontologie policière au Québec depuis 2005, et M. Bertrand Michelin, Contrôleur général et Directeur adjoint à la formation de la Police nationale française depuis 2004, ont discuté des recours des citoyens face aux actions policières et du système déontologique qui régit la conduite des policiers.

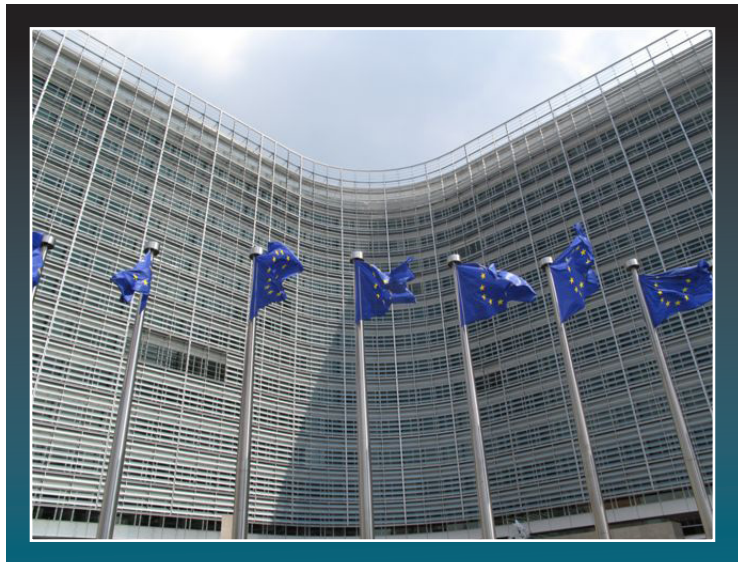
Me Simard a annoncé la mise en place dès l'automne 2009 à l'École nationale de police du Québec d'un nouveau projet de simulation de séance de conciliation impliquant des comédiens et des aspirants policiers. De son côté, M. Michelin a annoncé que le ministère de l'Intérieur a publié pour la première fois des chiffres concernant les plaintes des citoyens face au travail policier. Tenue devant un auditoire spécialisé, la conférence a suscité un débat riche en réflexions sur les façons de faire de part et d'autre de l'Atlantique quant à la transparence des actions policières.



## Participation de FRANCOPOPOL à un séminaire sur l'accès aux financements européens

Les 11 et 12 juin dernier à Bruxelles, des représentants de FRANCOPOPOL ont assisté à un séminaire sur l'accès aux financements européens dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme à l'intention des réseaux institutionnels de la Francophonie. Cette initiative, basée sur le protocole d'accord conclu en 2006 entre l'POIF et la Commission européenne, vise à permettre le développement des capacités, de la coordination

et d'outils de travail des différents réseaux francophones touchants aux questions de démocratie et de droits de l'Homme. Cette activité a permis à FRANCOPOPOL de se familiariser avec le fonctionnement des institutions européennes, les ressources de financement et les différents programmes géographiques et thématiques d'intérêt pour le réseau.



## Rencontre de présentation en Belgique

L'Académie de police de la Province de Hainaut a profité de la cérémonie de remise des diplômes le 19 juin 2009 pour présenter à ses invités le réseau FRANCOPOPOL. La Belgique compte 197 organisations policières et 10 écoles de police susceptibles de rejoindre le réseau. « Les représentants des zones de polices locales de La Louvière, Mons, Bruxelles Midi, Liège ou encore Polbruno (Schaerbeek) se sont montrés intéressés », précise Thierry Dierick, directeur de l'Académie de police Émile Vaes de Jurbise et vice-président Europe du réseau.

Mme Nadine Carmel-Tremblay, M. Pierre Saint-Antoine, M. Luc Pellerin, M. Claude Levac, Mme Annie Taulé, Mme Renée-Maude Lebrun, M. Marcel Smits, M. Thierry Dierick



## Participation à un séminaire sur la réforme des systèmes de sécurité en Afrique francophone

Un représentant de FRANCOPOL, le colonel Hervé Dagès de la Gendarmerie nationale française, a été invité à s'entretenir sur la dualité des systèmes policiers francophones en approfondissant le rôle des gendarmeries en opérations extérieures lors d'un séminaire sur les spécificités et les enjeux de la réforme des systèmes de sécurité (RSS) et judiciaires en Afrique francophone. Cet événement, tenu

en mai dernier à Lomé au Togo, a été organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie en partenariat avec le Réseau africain pour le secteur de sécurité et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. La majorité des États africains francophones ont en partage un modèle spécifique de sécurité d'un point de vue organisationnel. Pourtant, les principaux acteurs internationaux impliqués dans la RSS reconnaissent que les particularités des environnements africains francophones n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la définition initiale du concept RSS.



## Forum régional de Bamako: La participation aux opérations de maintien de la paix : pratiques et paramètres

Le Secrétaire général de FRANCOPOL, M. Claude Levac, a assisté au Forum régional de Bamako qui s'est tenu du 15 au 17 juin. Organisé par le Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP), le séminaire avait pour objectif d'aborder les différentes problématiques entourant le renforcement des capacités des pays d'Afrique de l'Ouest francophones en vue de leur participation aux opérations de paix de l'ONU. Il s'agissait pour



FRANCOPOL d'évaluer les besoins africains francophones en matière de formation des policiers pour le maintien de la paix. Rappelons

que l'Afrique compte actuellement quatre missions de paix de l'ONU en terrain francophone. Sur trois de celles-ci, moins de la moitié du personnel policier déployé sous l'égide de l'ONU est francophone.

## L'organisation du colloque de Ouagadougou sur la bonne voie

En présence du Secrétaire général de FRANCOPOL, le comité organisateur du colloque qui se déroulera à Ouagadougou les 10 et 11 novembre s'est réuni en juin dernier pour finaliser le programme. Le comité organisateur, dirigé par le directeur de l'École nationale de police M. Lazare Tarpaga, est formé de M. Antoine Poda (inspecteur technique), M. Hamadou W. Guigma (ENP), M. Losséni Cisse (ENP), ainsi que M. Michel Gagnon (Collège de Maisonneuve) et M. Joël Sere (Attaché de sécurité intérieure français).

Le colloque a pour thème : « Formation et pratique policière en matière de droits de l'enfant ». L'objectif général est de créer un cadre d'échange sur les meilleures pratiques en matière d'enseignement des droits de l'enfant dans les établissements de formation policière d'Afrique de l'Ouest. Pour atteindre cet objectif, les activités du colloque seront orientées vers le partage d'expériences sur les programmes de formation policière en matière de droits de l'enfant, le respect des droits de l'enfant dans les pratiques policières et sur les moyens d'améliorer les compétences des personnels de police dans ce domaine.



## Le Secrétaire général à l'École de police d'Abidjan

Dans le cadre de sa tournée africaine, le Secrétaire général de FRANCOPOL, M. Claude Levac, a effectué une visite de travail à l'École nationale de police de la Côte d'Ivoire, à Abidjan. Il s'est notamment entretenu avec Mme Viviane Atsin Akpoué, la directrice de l'École, qui avait d'ailleurs participé au premier Congrès international du réseau en septembre 2008. M. Levac a pu constater avec enthousiasme la modernité des installations de formation. Selon la directrice, le réseau FRANCOPOL et l'accès à la documentation du CFIS sont des atouts d'intérêt pour le développement des activités pédagogiques de son institution. Elle entrevoit d'ailleurs la création d'une bibliothèque virtuelle au sein de son école. Pour plus d'information, visitez le site de l'École : <http://www.enp-ci.com>.

## La Direction de la formation de la police nationale (DFPN)

La mission de la DFPN est de concevoir et de mettre en œuvre les formations initiales et continues dans la police nationale, en liaison étroite avec les autres directions et services de la Direction générale de la police nationale (DGP) pour lesquelles elle intervient en qualité de « prestataire de services ».

À ce titre, elle sollicite et recueille l'ensemble des attentes en besoin de formation, tant en initial qu'en continu, mais aussi dans le cadre des échanges internationaux.

Au début de chaque année civile, le bilan de l'année passée et le programme de l'année à venir font l'objet d'un examen par le conseil national de la formation présidé par le ministre de l'Intérieur.

### La mise en œuvre des programmes de l'égalité des chances

Les écoles de police portent les différents programmes en partenariat avec le secteur public ou privé en organisant différents dispositifs tels que : les cadets de la République (préparation de jeunes en difficulté aux concours de gardien de la paix en alternance avec des cours en lycée professionnel et stages en service actif), baccalauréat professionnel « sécurité et prévention », classes préparatoires intégrées pour la préparation aux concours d'officiers et commissaires, stages « sécurité-citoyenneté » et « ensemble pour un avenir citoyen » permettant à des jeunes de découvrir les structures, les métiers de la police nationale et de la sécurité, en rencontrant des jeunes de leur âge ayant choisi une carrière dans la police,...

Les délégations régionales au recrutement et à la formation (DRRF), sont quant à elles fortement impliquées dans les dispositifs de reconversion des adjoints de sécurité qui ne pourraient ou ne voudraient continuer leur carrière dans la police nationale.

### La formation initiale

La formation initiale des policiers est aujourd'hui basée sur une pédagogie axée sur l'approche par les compétences (ou professionnalisation à partir des situations de terrain) avec un recours important aux technologies nouvelles de communication. La mise en place de cette nouvelle démarche, inspirée de l'expérience québécoise, répond à une volonté d'améliorer la professionnalisation des élèves gardiens de la paix et de les préparer à leurs missions futures en les confrontant à des situations d'apprentissage qu'ils perçoivent dans leur globalité et pour lesquelles ils doivent trouver la solution la plus efficace.

La scolarité des gardiens de la paix a été la première à bénéficier de ce type de pédagogie, qui sera mise en œuvre pour les prochaines incorporations d'adjoints de sécurité et de cadets de la République dont la scolarité vient d'être remodelée. L'école nationale des officiers de police va, elle aussi, repenser la scolarité des élèves officiers afin de faire de cette approche un des moteurs de la formation.

### La formation continue

Cette activité de formation est en progression constante. Elle comprend aussi bien les formations professionnelles et promotionnelles (qualification brigadier, unité de valeur brigadier-chef, préparation aux concours...), les formations prioritaires, réalisées en fonction des orientations ministérielles (accueil du public, lutte contre les violences intrafamiliales, les violences urbaines...), que les formations permettant chaque jour au policier d'être plus performant, d'acquérir de nouvelles compétences ou entretenir celles existantes (informatique, tir, techniques de défense et d'interpellation, formations spécifiques pour brigades spécialisées comme les mineurs...).

### Quelques chiffres

Durée des scolarités :

- o les adjoints de sécurité, 3 mois
- o les cadets de la République, 12 mois dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances
- o les élèves gardien de la paix, 12 mois
- o les élèves officier de police, 18 mois
- o Les élèves commissaire de police, 24 mois

Formation continue: en moyenne 65.000 stagiaires par an et quelques 550.000 JFF (jours/formation/fonctionnaires).



## L'Institut national de la formation de la police nationale (INFPN)

Le centre de documentation de l'INFPN à Clermont-Ferrand est un centre de ressources pour tous les policiers. Il a pour vocation de réunir l'information documentaire qui doit servir à la production de documents de formation et à l'élaboration de documentations opérationnelles et professionnelles. L'ensemble du fonds documentaire est mis à disposition des policiers sur l'intranet de la DFPN. Certaines de ces productions viendront enrichir la plate-forme de collaboration en ligne du Carrefour FRANCOPOL de l'information et du savoir (CFIS).

### L'ouverture du réseau de la formation

Au plan national, la DFPN développe des partenariats avec différents acteurs de la politique de sécurité (gendarmerie, polices municipales, éducation nationale, haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité...). Les formateurs des écoles sont régulièrement appelés à renforcer les services actifs tant sur le terrain que dans les structures de formation ne dépendant pas de la DFPN (centres départementaux de stages et de formation de la direction centrale de la sécurité publique par exemple).

Au plan international, la DFPN répond aux sollicitations du service de coopération technique internationale de police: expertise, partenariat, élaboration de formations bilatérales ou multilatérales. Elle joue un rôle moteur dans l'influence de la France à l'étranger par la création et l'exportation d'un modèle français de coopération.

La DFPN a participé, en collaboration avec la Direction des relations internationales et du protocole de la Sûreté du Québec, à la création de FRANCOPOL.

## Suisse : nouvel outil pédagogique pour résoudre les dilemmes éthiques

Les aspirants policiers suisses romands bénéficieront cet automne d'un manuel « Droits de l'Homme et éthique professionnelle » (Éditions ISP, Neuchâtel) leur permettant de mieux appréhender les situations difficiles auxquelles ils seront confrontés dans leur quotidien professionnel. Rédigé par des policiers spécialisés en la matière, cet ouvrage dessine des perspectives innovantes qui faciliteront l'enseignement et la compréhension de thématiques complexes, mais désormais incontournables.

### Partie contextuelle

La police est investie de pouvoirs importants. L'État de droit se doit par conséquent de veiller à ce que ceux-ci demeurent conformes aux idéaux démocratiques, raison pour laquelle il a diversifié les autorités habilitées à exercer un contrôle sur l'action policière (législatif, exécutif, judiciaire, hiérarchique). Contrôle auquel le public et les médias participent, dorénavant, de manière très importante.

Reste que, souvent seul « maître à bord » sur la voie publique, les policiers de terrain jouissent d'un espace d'autonomie et d'initiative personnelles, dans lequel ils doivent faire preuve de discernement. Évoluant dans un contexte social dynamique, dans lequel les zones d'incertitude et de risques sont en perpétuel changement, les policiers doivent, souvent dans l'urgence, prendre des décisions difficiles, surtout lorsque les références et codes établis ne vont plus de soi et/ou qu'ils s'entrechoquent entre eux ou avec des valeurs. Poussés à l'action par des idéaux élevés, ils subissent des pressions diverses (sociales, politiques, médiatiques, hiérarchiques, etc.) qui peuvent être source de désillusions, de découragement et, parfois, d'épuisement professionnel.

Pour les aider à « survivre » dans cet environnement complexe, il est nécessaire de les former à la résolution de dilemmes aussi bien qu'ils le sont pour des situations tactiques. C'est là que s'inscrit le registre de l'éthique et qu'un espace de réflexion doit être ouvert, afin de permettre aux policiers de développer leur capacité de discernement pour qu'ils soient à même de prendre les meilleures décisions et d'adapter les meilleures postures professionnelles possibles.

L'approche adoptée pour la partie « éthique professionnelle » de ce nouveau manuel de l'ISP est basée sur la démarche entreprise depuis 2002 par la Police municipale de Lausanne, en collaboration avec la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Celle-ci dispose en effet d'un savoir académique important dans le domaine, qu'elle a notamment mis à l'épreuve de la pratique auprès de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal. La méthode choisie se veut un outil pragmatique devant permettre aux policiers, placés devant un dilemme éthique, de dépasser le stade de la décision spontanée. Elle doit en effet leur permettre de prendre conscience des enjeux de leur décision, grâce au décorticage du dilemme en 9 étapes successives et à une meilleure compréhension des modes qui influencent nos décisions : la morale, les coutumes, la déontologie, l'éthique et, bien évidemment, le droit dans son sens large.

À ce titre, les droits de l'Homme constituent un idéal qui a progressivement fait son chemin dans la conscience de l'humanité. Personne, les policiers encore moins que les autres, ne peut plus aujourd'hui en ignorer le contenu et les valeurs sous-jacentes. La personne humaine a un caractère sacré et des droits indiscutables qui lui sont attachés, parmi lesquels celui de conserver son intégrité physique, intellectuelle et spirituelle contre toute forme de violence ou de sévices. C'est dans cet esprit qu'a été développée la partie relative aux droits de l'Homme du nouveau manuel.

**A surveiller:  
une activité portant  
sur les droits de  
l'homme et l'éthique  
professionnelle est  
en préparation en  
Suisse**

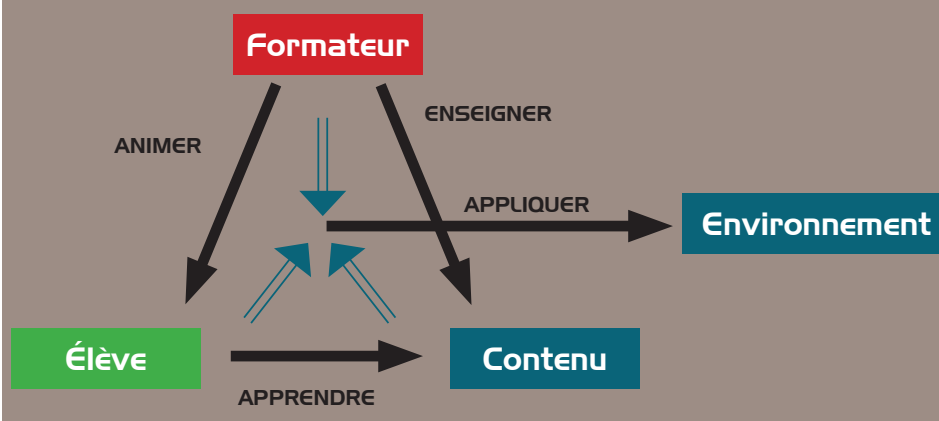


**M. François Waridel, Responsable de la formation, Police cantonale de Genève et M. Pierre-Alain Raemy, Remplaçant du Cdt de la police municipale de Lausanne**

### Partie pédagogique

Ce nouveau manuel est un support novateur. Il donne des outils pragmatiques permettant à l'élève policier de réaliser que les décisions qu'il prendra en situation professionnelle découlent de droits fondamentaux. La compétence principale qui sera développée sera celle du discernement.

Ainsi, pour amener l'élève à adopter un comportement professionnel découlant de ce concept, il n'est point suffisant de lui inculquer des notions théoriques sans les entraîner dans le contexte professionnel. Le concept pédagogique mis en place doit permettre de faire appliquer dans l'environnement professionnel le savoir appris à l'école de police à l'instar de ce qui est réalisé pour les branches tactiques. Cette approche pédagogique permettant le développement de compétences complexes peut se schématiser de la manière suivante :



La quatrième dimension est celle de l'application dans un environnement professionnel. C'est lors de mises en situation que l'élève pourra travailler la prise de décision et développer le comportement adéquat. Le formateur sert de coach et peut faire évoluer l'élève en lui fixant des objectifs en lien avec une matrice de compétences. Dans le contexte professionnel, cette approche doit être soutenue par les coaches et les cadres de la police qui veilleront à développer et maintenir ces compétences.

C'est avec cette philosophie de gestion que nous arriverons à travailler de manière professionnelle dans l'environnement complexe dans lequel le policier doit évoluer.



## Devenez membre

Pour devenir membre, il suffit de compléter la demande d'adhésion disponible sur le site Internet de FRANCOPOL. Les services publics et écoles publiques de police peuvent être admis comme membres votants, alors que les membres associés regroupent les établissements d'enseignement, centres ou institutions de recherche, réseaux institutionnels, associations, ministères et organismes publics. En plus de pouvoir s'inscrire à toutes les activités, le personnel désigné d'une organisation membre obtient un identifiant et mot de passe pour naviguer sur la plate-forme de collaboration en ligne (CFIS). Pour les institutions souhaitant participer à quelques activités sans avoir accès à la plate-forme en ligne, une catégorie de membres observateurs est également disponible.

Joignez-vous au réseau!

## Conférence FRANCOPOL Canada

La prestation de services policiers dans une société multiculturelle : réflexion et échanges. Organisé par le Collège canadien de police, le colloque se tiendra les 13, 14 et 15 octobre 2009 à Ottawa.

Cette conférence est le premier événement sous la bannière de FRANCOPOL Canada. Il réunira la communauté policière canadienne afin d'échanger exclusivement en français sur le sujet du jour. Des experts des milieux policiers et universitaires et des représentants des communautés ethnoculturelles viendront partager leurs perspectives sur les principaux thèmes dont :

- la diversité au Canada : portrait et tendances démographiques;
- les communautés culturelles et la police : perspectives diverses;
- la réponse du milieu policier : stratégies;
- la main-d'œuvre policière : questions sur la gestion de la diversité.

Venez participer à ce dialogue opportun! Plusieurs conférenciers partageront expériences et expertises, levant le rideau sur tout un éventail de pratiques adaptées aux réalités d'aujourd'hui.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le sergent André Roussel par téléphone au 613-993-5282 ou par courriel : [andreg.roussel@rcmp-grc.gc.ca](mailto:andreg.roussel@rcmp-grc.gc.ca).

## Siège de FRANCOPOL

1701, rue Parthenais, local E.S.43  
Montréal (Québec) H2K 3S7  
Canada  
Tél. : (514) 596-3220  
Fax.: (514) 590-6885  
[francopol@francopol.org](mailto:francopol@francopol.org)  
[www.francopol.org](http://www.francopol.org)

### Comité de rédaction

Éditeur en chef : Émile Pérez, Police nationale française  
Directeur de publication : Claude Levac, Sûreté du Québec  
Rédactrice en chef : Renée-Maude Lebrun, Sûreté du Québec  
Conception : Barbara Maton, Institut Provincial de Formation du Hainaut

## Activités à venir

### Octobre 2009

- Conférence FRANCOPOL Canada sur la prestation de services policiers dans une société multiculturelle du 13 au 15 octobre à Ottawa.

### Novembre 2009

- Colloque portant sur la formation et les pratiques policières en matière de droits de l'enfant à l'École nationale de police de Ouagadougou, les 10 et 11 novembre.
- Réunion sur le CFIS pour les représentants des pays du Sud les 12 et 13 novembre à la Maison des Savoirs de l'OIF, à Ouagadougou.
- Conférence sur la sécurité routière, le 18 novembre à Paris.

### Décembre 2009

- Journées destinées aux formateurs sur les « Droits de l'homme et l'éthique professionnelle » en Suisse.

Pour  
obtenir une  
version électronique  
du bulletin Fr@ncopol  
ou pour nous transmettre  
vos initiatives, vos actions,  
vos réalisations et adresser  
vos propositions de textes  
et photos, veuillez vous  
adresser à [francopol@francopol.org](mailto:francopol@francopol.org)